



Service Public  
Fédéral  
**FINANCES**

DOCUMENTATION  
PATRIMONIALE

Extrait du plan parcellaire cadastral

Centré sur :  
LA LOUVIERE 5 DIV/HAINAINE-SAINTE-PAUL

Situation la plus récente  
Fait le 07/01/2025  
Echelle : 1:1000



L'AGDP est l'auteur du plan parcellaire cadastral et le producteur de la base de données de laquelle les données sont reprises et jouit de la propriété intellectuelle comme repris dans la loi sur les droits d'auteurs et les droits des bases de données. Depuis le 01/01/2018 les bâtiments du plan parcellaire cadastral seront repris progressivement et remplacés par un set de données (= Bpn\_ReBu autrement dit Bâtiment Régionaux) géré par les régions. L'AGDP ne sera dès lors plus responsable pour la représentation des bâtiments sur le plan parcellaire cadastral.



**OBJET DE LA DEMANDE : CONSTRUCTION D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE**

Province : HAINAUT  
Situation : Avenue Louise  
7100 HAINAINE-SAINTE-PAUL  
Cadastre : DIV. V Section B n° 233 S2

Vu et approuvé par le Collège  
Communal en séance du  
17.04.25  
sous réserve des conditions  
supplémentaires imposées par le permis  
d'urbanisme n° 20/25/45  
Par le Collège  
Pour le Directeur général,  
la Directrice déléguée,  
Sylvana RUSSO  
Pour le Bourgmestre,  
l'Échevin délégué,  
Olivier DESTREBECQ



**MAITRE DE L'OUVRAGE :** [REDACTED]

**Adresse** [REDACTED]

**SY-MA**  
**Architectes srl**  
Atelier d'architecture et PEB

Représentée par Sylvain MAIRESSE  
Adresse : Rue du Daim n° 6a/8,  
7190 Ecaussinnes

Tel..... : 0474/96.48.64.  
Email..... : symaarchitectes@gmail.com

Inscrit à l'Ordre des Architectes de la province du Hainaut

**Dossier N° 633 . 24**

**Ce document concerne : PERMIS D'URBANISME**

- Plan de situation
- Plan d'implantation
- Vue en plan
- Coupe
- Elevations

**Modifications :**

A. D.  
B. E.  
C. F.

**Date : 17/02/25**

**Echelle : 1/50ième**

**Remarques importantes :**

- Les côtes seront vérifiées par l'entrepreneur. Le M.O. est tenu d'avertir par recommandé l'architecte du début des travaux.
- Le M.O. et l'architecte auteur du présent projet sont tenus de désigner un coordinateur de sécurité de leur choix afin d'assurer la sécurité du chantier selon l'Arrêté Royal du 25 janvier 2001 sur les chantiers temporaires et mobiles.
- Le présent document ne peut être copié, reproduit ou cédé à des tiers, en tout ou en partie, sauf autorisation préalable et écrite de l'architecte auteur du présent projet.
- Tous les éléments de résistance et de stabilité feront l'objet d'une étude réalisée par un bureau spécialisé. Ces études de résistance et de stabilité ne sont pas comprises dans la mission d'architecte et seront réalisées à la demande du M.O.
- La détermination exacte des limites de propriétés, de mitoyennetés, de servitudes est à titre indicatif et sera établie par un géomètre à la demande du M.O.

**LE MAÎTRE DE L'OUVRAGE**

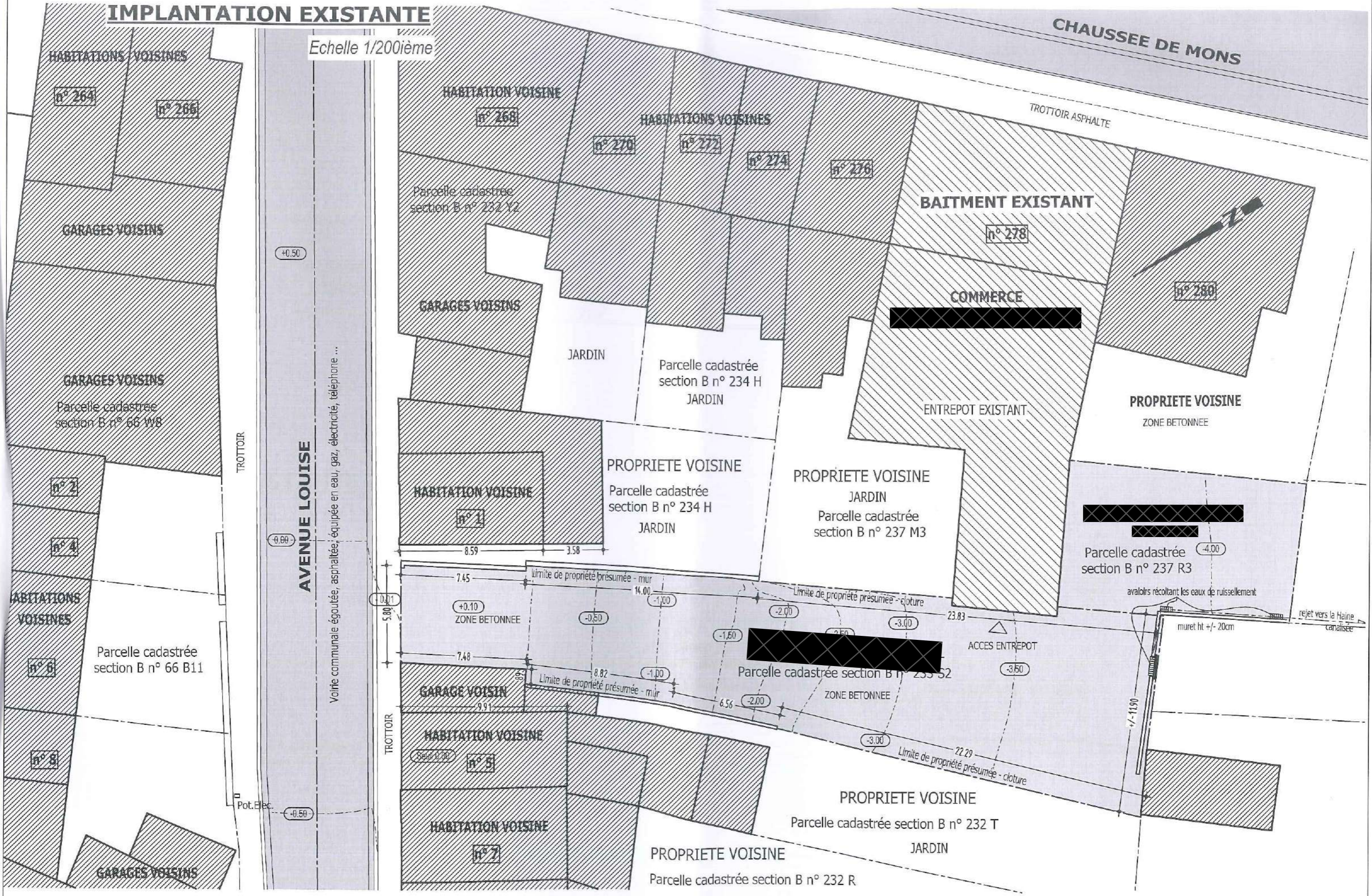


**L'ARCHITECTE**

**L'ENTREPRENEUR**

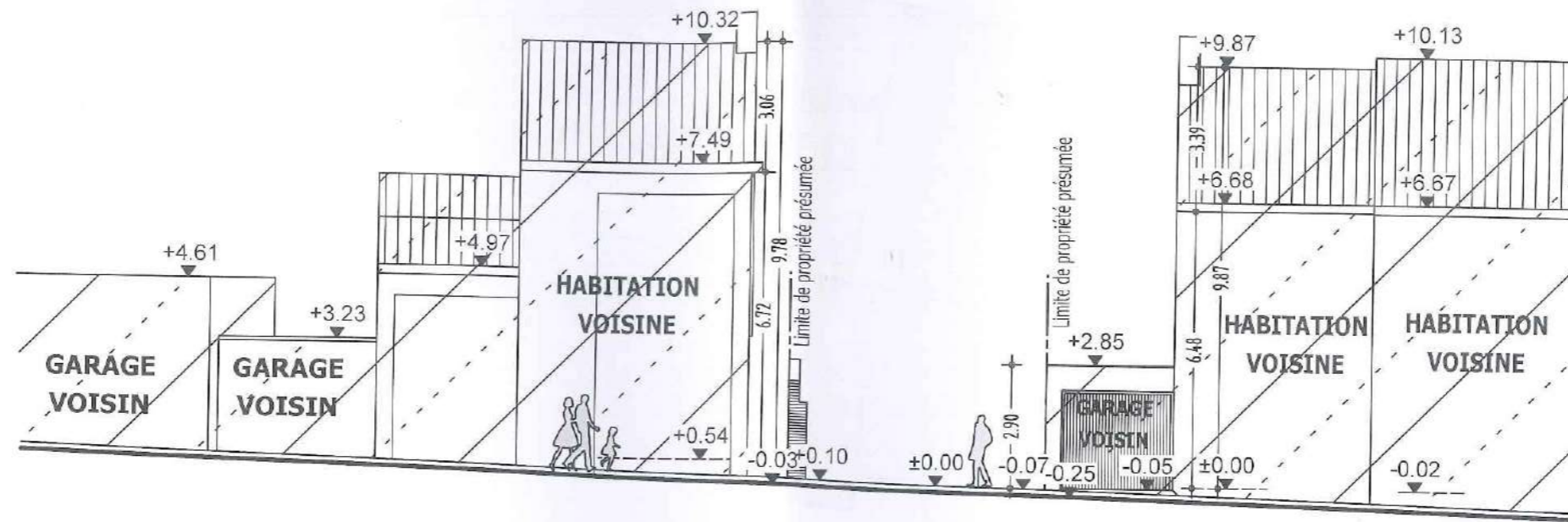
# IMPLANTATION EXISTANTE

Echelle 1/200ième



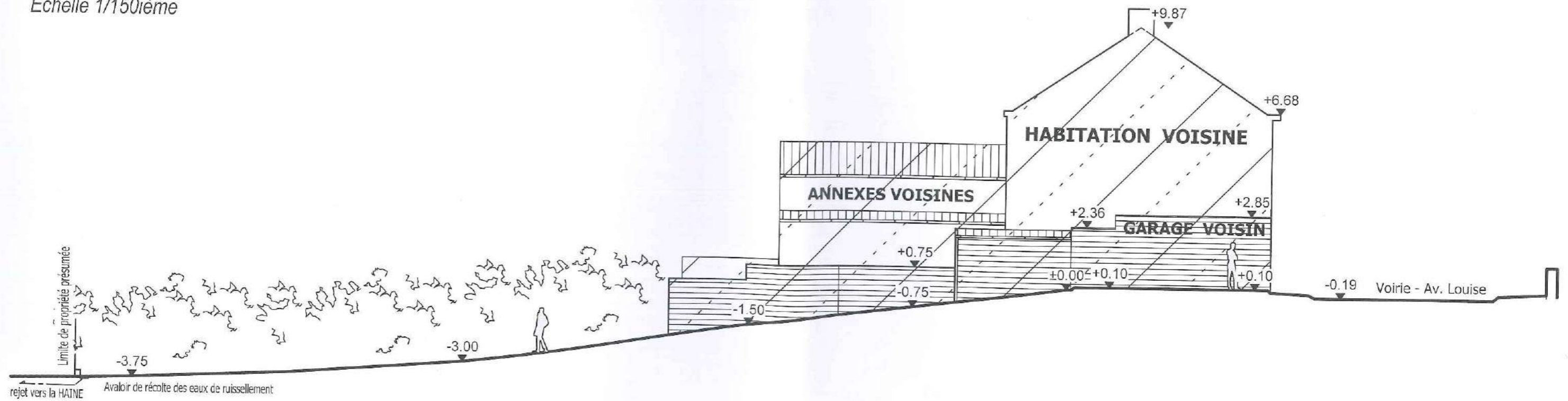
# ELEVATION AVANT EXISTANTE

Echelle 1/150ième



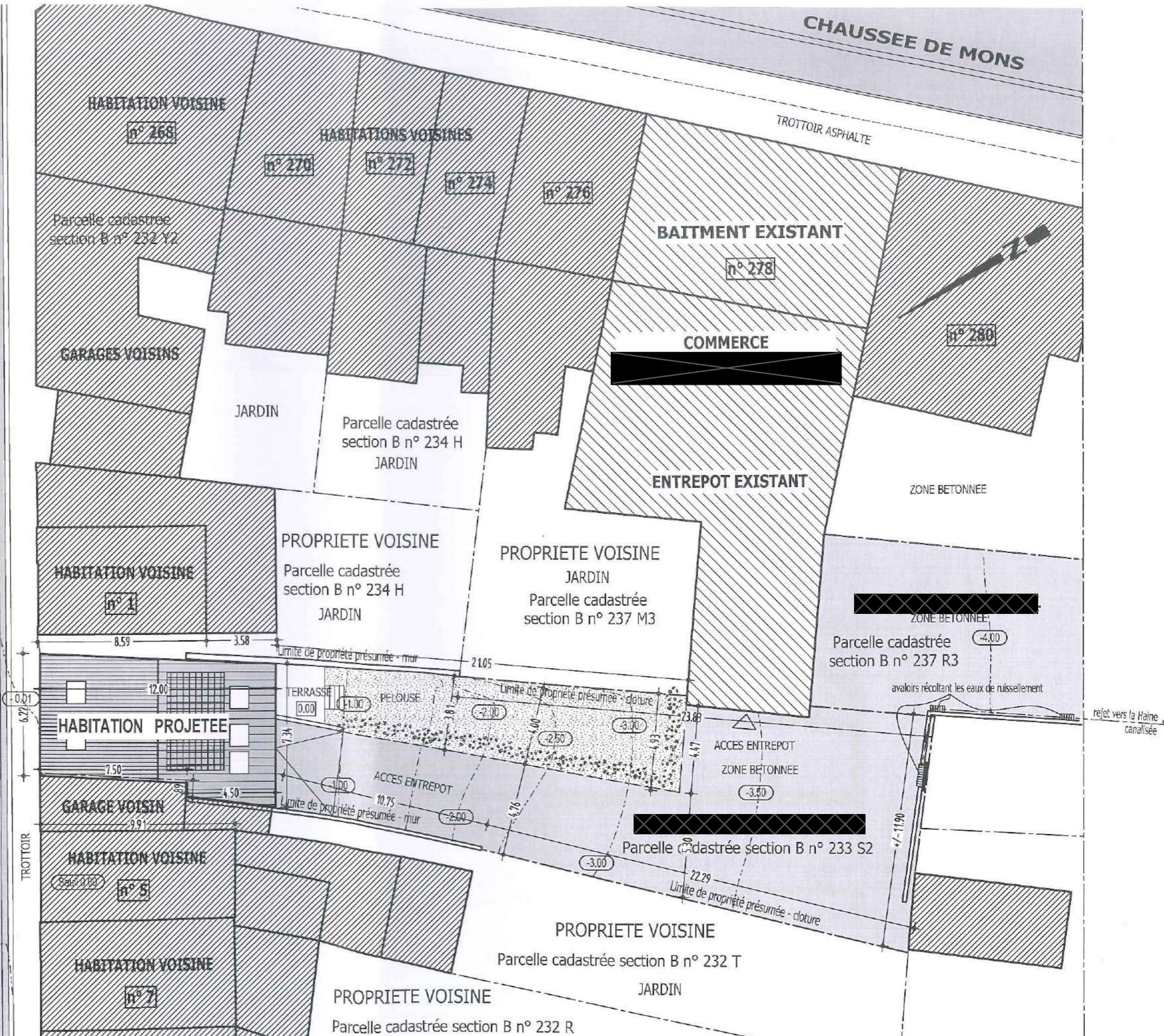
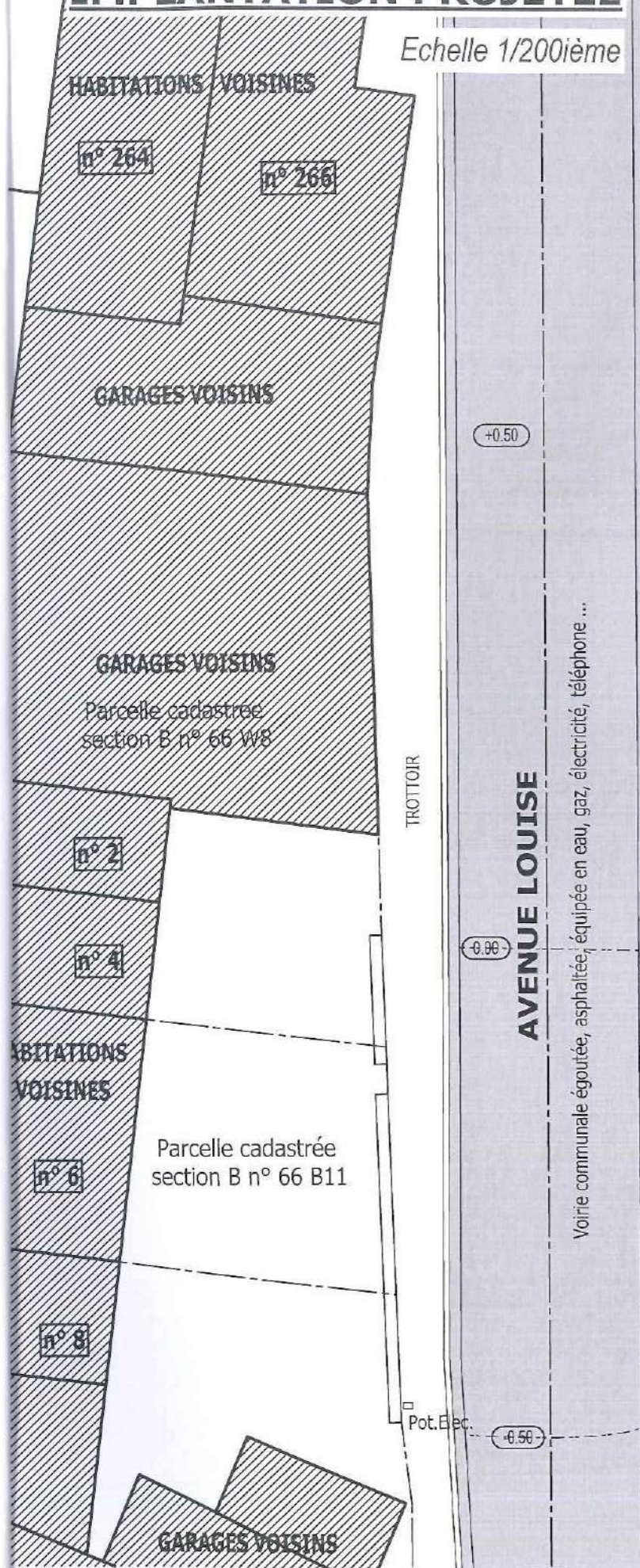
# COUPE PROFIL EXISTANTE

Echelle 1/150ième



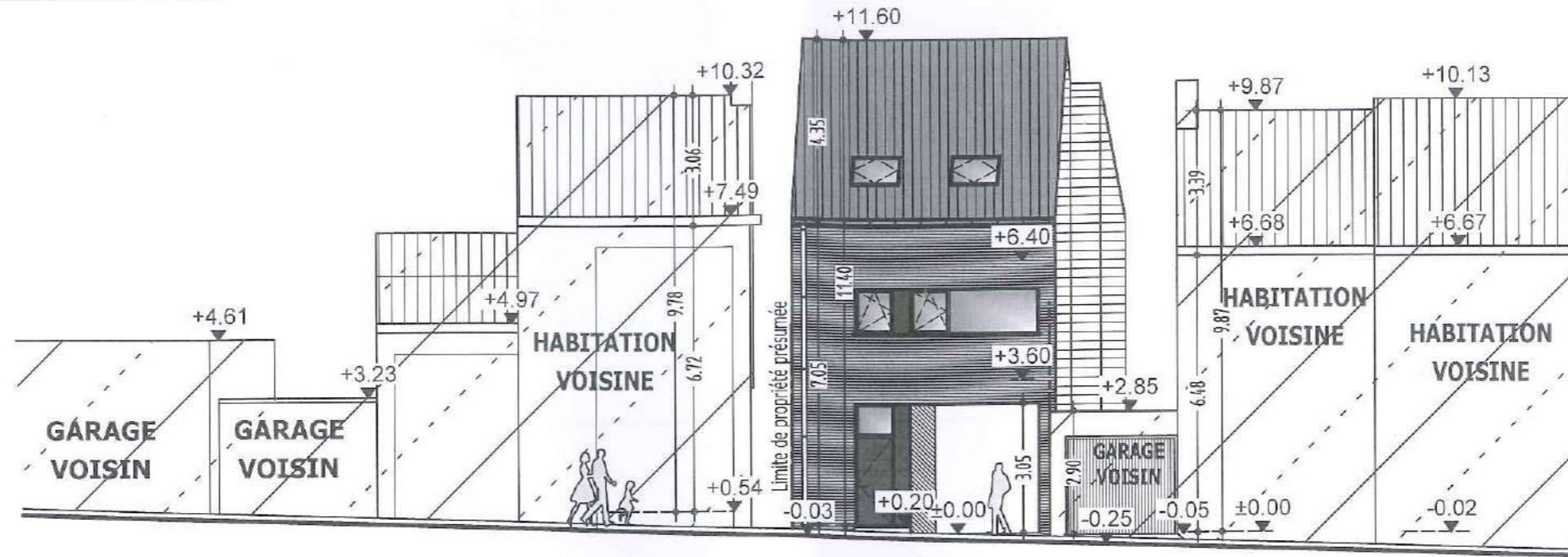
# IMPLANTATION PROJETEE

Echelle 1/200ième



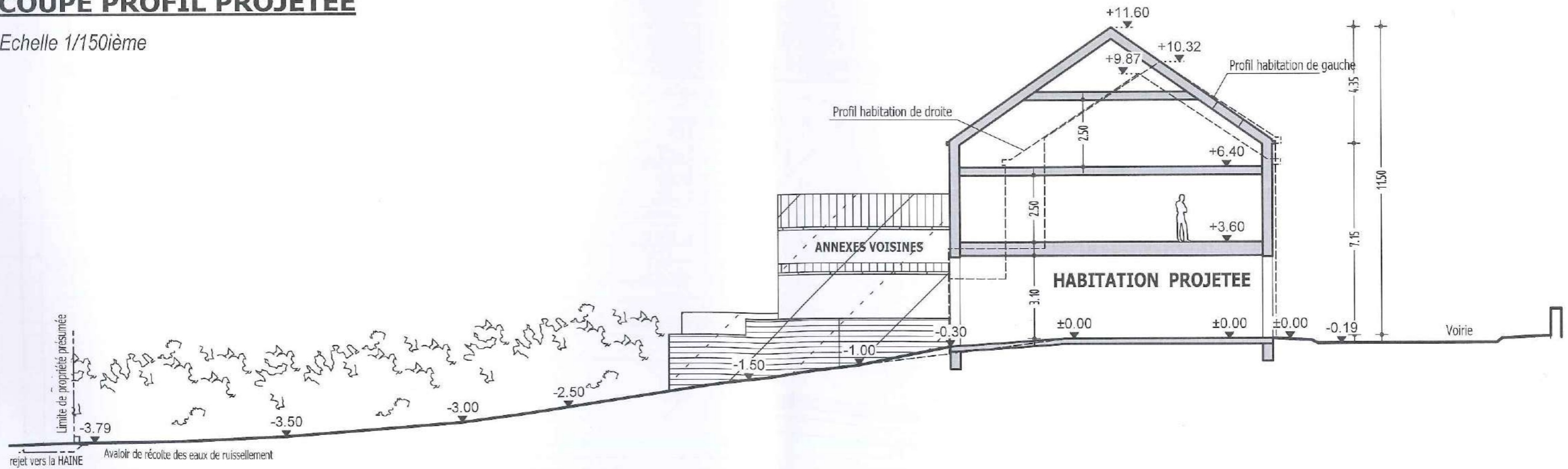
# ELEVATION AVANT PROJETEE

Echelle 1/150ième



# COUPE PROFIL PROJETEREE

Echelle 1/150ième



**LEGENDE PLANS :**

- 1. Maçonnerie : Bloc TC/isolation 12cm PU/vidé/brique
- 2. Maçonnerie : Bloc TC/isolation 12cm PU/Parepluie/double lattage/bardage ardoise

- 4. Maçonnerie intérieure : Bloc TC 9 - 14cm ou cloison légère
- 5. Menuiserie PVC avec système de ventilation
- 6. Ha : hauteur appui du châssis  
Hl : hauteur de linteau  
Hspf : hauteur sous plafond

7. Isolation :
- Murs : Polyuréthane 12cm -  $\lambda$  : 0.022 min.
  - Polystyrène expansé 14cm -  $\lambda$  : 0.032
  - Toit : LM 22cm -  $\lambda$  : 0.040 min
  - Sol : Polyuréthane 10cm -  $\lambda$  : 0.026 min

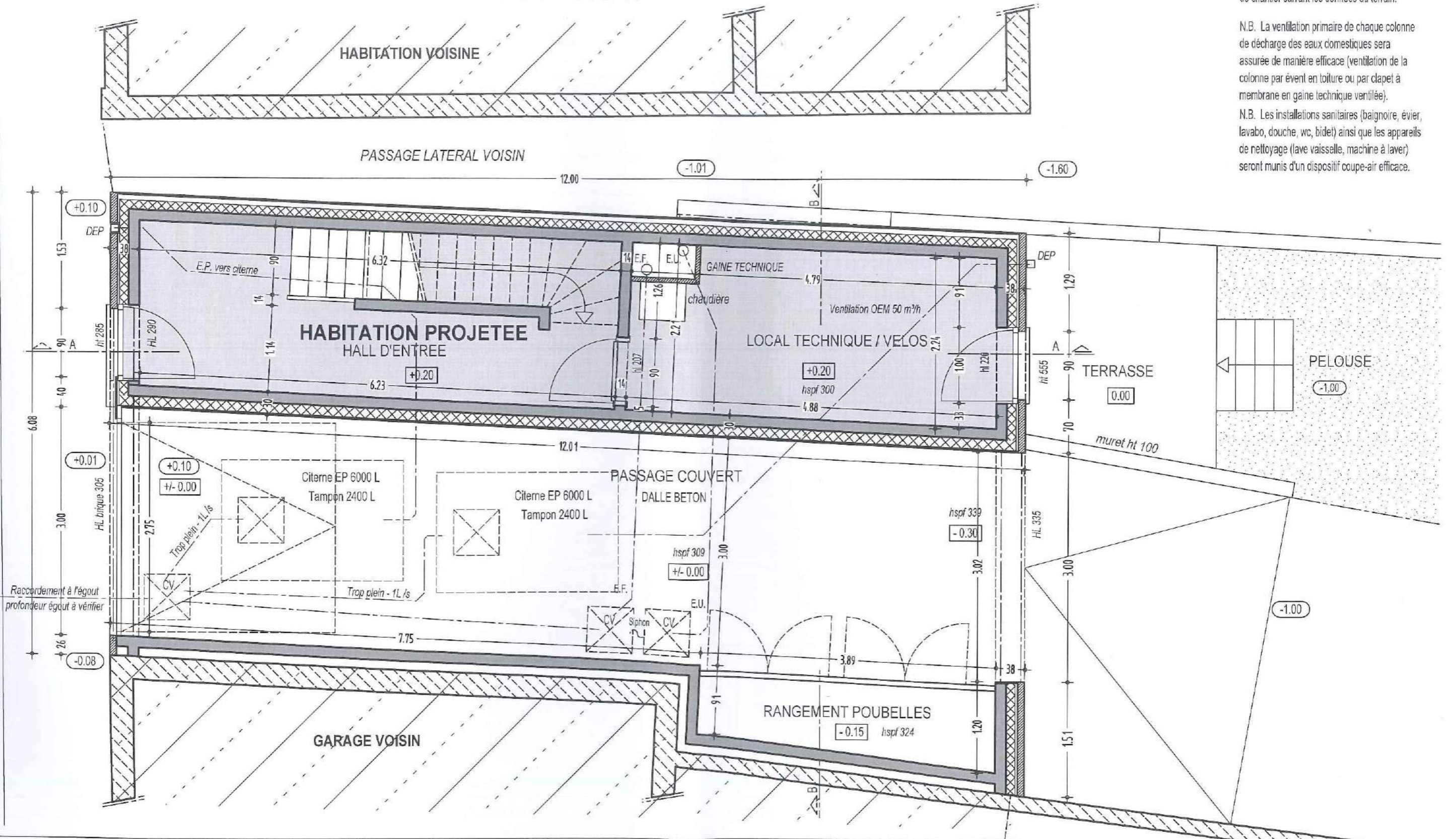
**VUE EN PLAN PROJETEE : Rez-de-chaussée**

Echelle 1/50<sup>ième</sup>

A ce stade, le tracé de l'égoutage n'est donné qu'à titre indicatif. Le niveau de l'égout public sera vérifié par l'entrepreneur. Le tracé définitif sera déterminé en cours de chantier suivant les données du terrain.

N.B. La ventilation primaire de chaque colonne de décharge des eaux domestiques sera assurée de manière efficace (ventilation de la colonne par évent en toiture ou par clapet à membrane en gaine technique ventilée).

N.B. Les installations sanitaires (baignoire, évier, lavabo, douche, wc, bidet) ainsi que les appareils de nettoyage (lave vaisselle, machine à laver) seront munis d'un dispositif coupe-air efficace.



**LEGENDE PLANS :**

- 1. Maçonnerie : Bloc TC/isolation 12cm PU/vide/brique
- 2. Maçonnerie : Bloc TC/isolation 12cm PU/Parepluie/double lattage/bardage ardoise

- 4. Maçonnerie interieure : Bloc TC 9 - 14cm ou cloison légère
- 5. Menuiserie PVC avec système de ventilation
- 6. Ha : hauteur appui du châssis  
Hl : hauteur de linteau  
Hspf : hauteur sous plafond

- 7. Isolation :  
Murs : Polyuréthane 12cm -  $\lambda$  : 0.022 min.  
Polystyrène expansé 14cm -  $\lambda$  : 0.032  
Toit : LM 22cm -  $\lambda$  : 0.040 min  
Sol : Polyuréthane 10cm -  $\lambda$  : 0.026 min

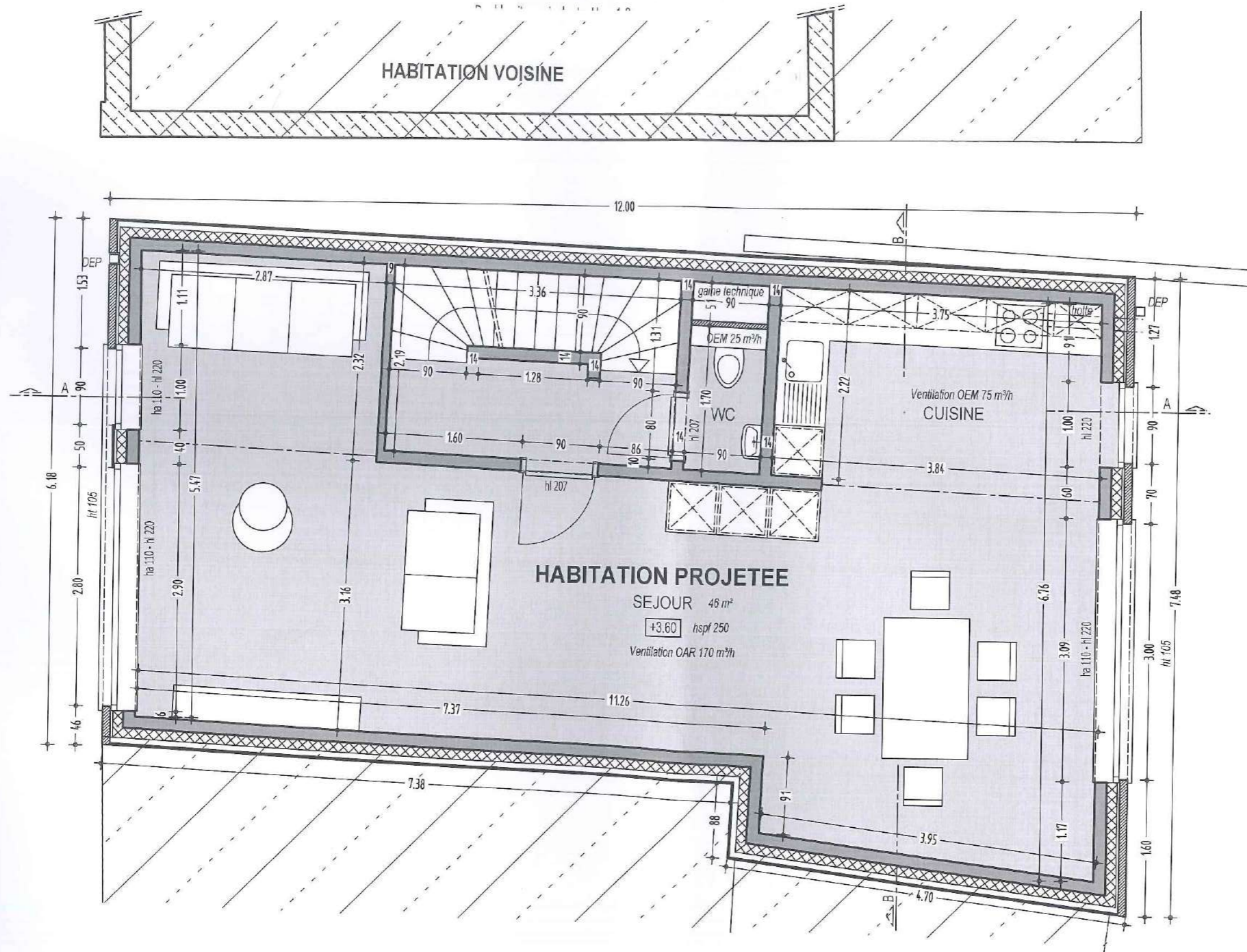
**VUE EN PLAN PROJETEE : 1er Etage**

Echelle 1/50ième

A ce stade, le tracé de l'égouttage n'est donné qu'à titre indicatif. Le niveau de l'égout public sera vérifié par l'entrepreneur. Le tracé définitif sera déterminé en cours de chantier suivant les données du terrain.

N.B. La ventilation primaire de chaque colonne de décharge des eaux domestiques sera assurée de manière efficace (ventilation de la colonne par évent en toiture ou par clapet à membrane en gaine technique ventilée).

N.B. Les installations sanitaires (baignoire, évier, lavabo, douche, wc, bidet) ainsi que les appareils de nettoyage (lave vaisselle, machine à laver) seront munis d'un dispositif coupe-air efficace.



**HABITATION PROJETEE**

SEJOUR 46 m²



+3.60 hspf 250

Ventilation OAR 170 m³/h

Ventilation OEM 75 m³/h  
**CUISINE**

gaine technique  
OEM 25 m³/h  
WC

**LEGENDE PLANS :**

-  Maçonnerie : Bloc TC/isolation 12cm PU/vide/brique
-  Maçonnerie : Bloc TC/isolation 12cm PU/Parepluie/double lattage/bardage ardoise

- 4. Maçonnerie intérieure : Bloc TC 9 - 14cm ou cloison légère
- 5. Menuiserie PVC avec système de ventilation
- 6. Ha : hauteur appui du châssis  
Hl : hauteur de linteau  
Hspf : hauteur sous plafond

- 7. Isolation :  
Murs : Polyuréthane 12cm -  $\lambda$  : 0.022 min.  
Polystyrène expansé 14cm -  $\lambda$  : 0.032  
Toit : LM 22cm -  $\lambda$  : 0.040 min  
Sol : Polyuréthane 10cm -  $\lambda$  : 0.026 min

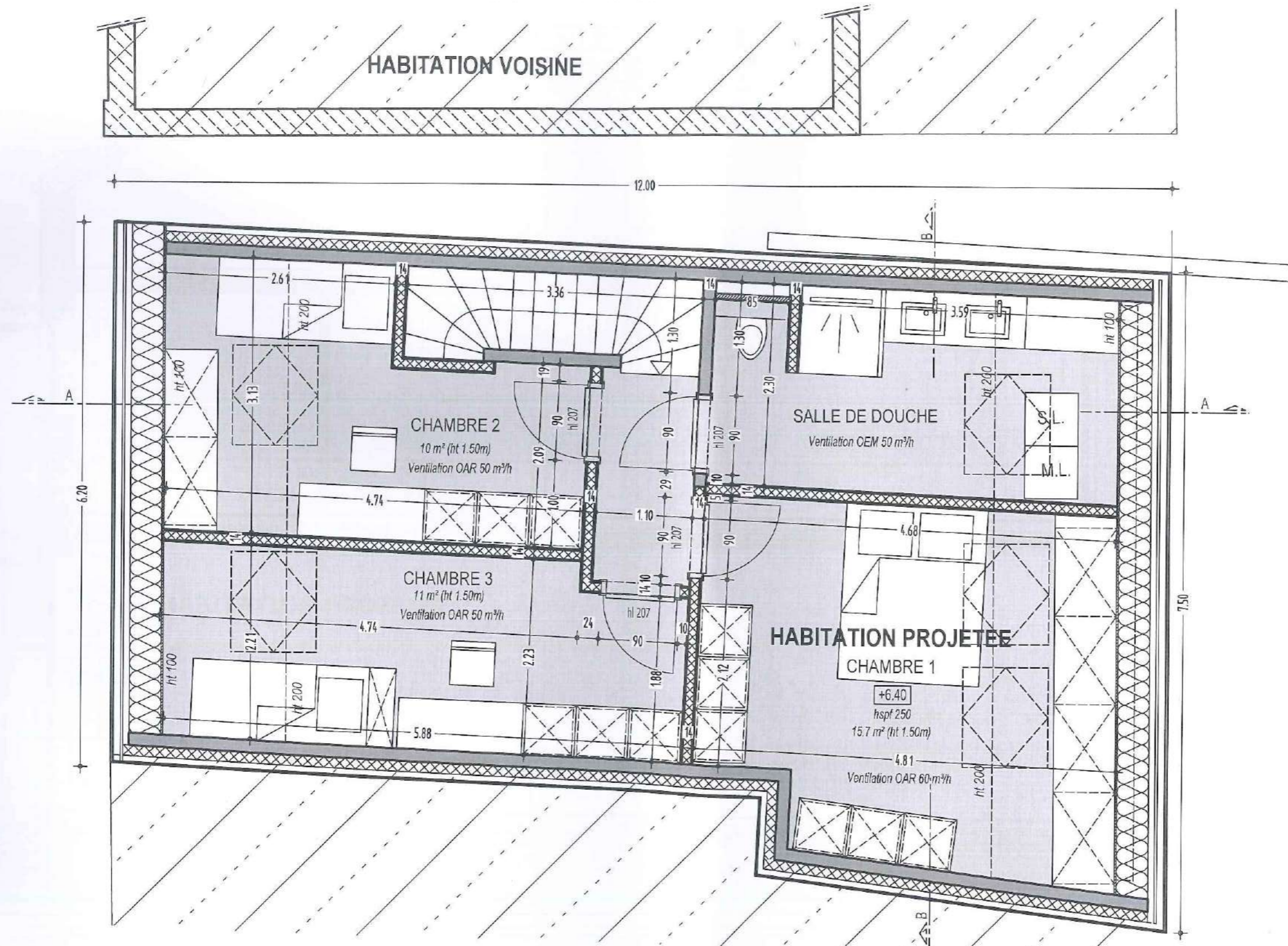
**VUE EN PLAN PROJETEE : Combles**

*Echelle 1/50ième*

A ce stade, le tracé de l'égouttage n'est donné qu'à titre indicatif. Le niveau de l'égout public sera vérifié par l'entrepreneur. Le tracé définitif sera déterminé en cours de chantier suivant les données du terrain.

N.B. La ventilation primaire de chaque colonne de décharge des eaux domestiques sera assurée de manière efficace (ventilation de la colonne par évent en toiture ou par clapet à membrane en gaine technique ventilée).

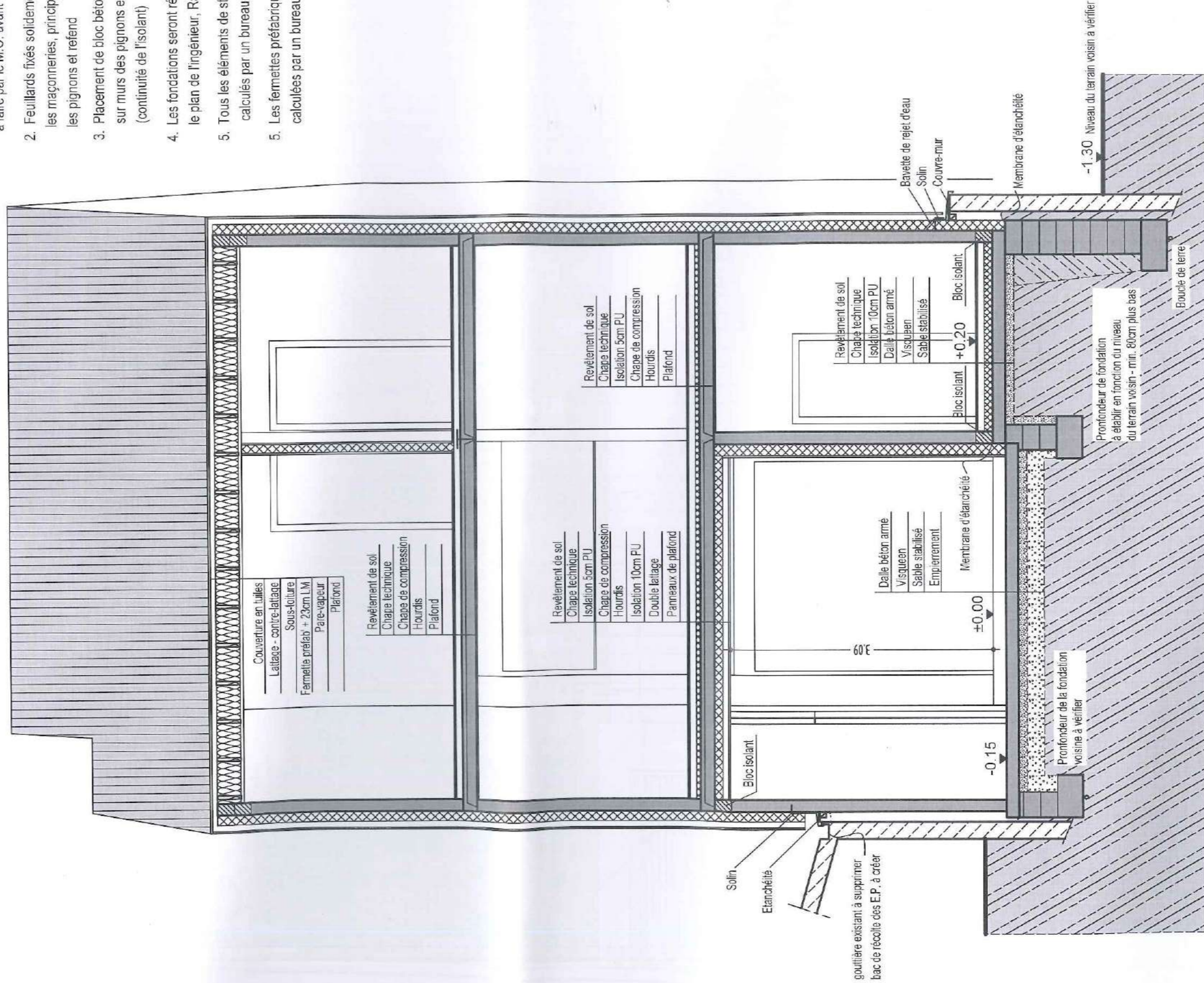
N.B. Les installations sanitaires (baignoire, évier, lavabo, douche, wc, bidet) ainsi que les appareils de nettoyage (lave vaisselle, machine à laver) seront munis d'un dispositif coupe-air efficace.





**REMARQUES**

1. Etat des lieux du domaine public à faire par le M.O. avant les travaux
2. Etat des lieux des habitations voisines à faire par le M.O. avant les travaux
2. Feuillards fixés solidement dans les maçonneries, principalement dans les pignons et refend
3. Placement de bloc béton cellulaire sur murs des pignons et de refend (continuité de l'isolant)
4. Les fondations seront réalisées suivant le plan de l'ingénieur, Radier + bêche hors gel
5. Tous les éléments de structure seront calculés par un bureau d'étude en stabilité.
5. Les fermettes préfabriquées seront calculées par un bureau d'étude en stabilité.

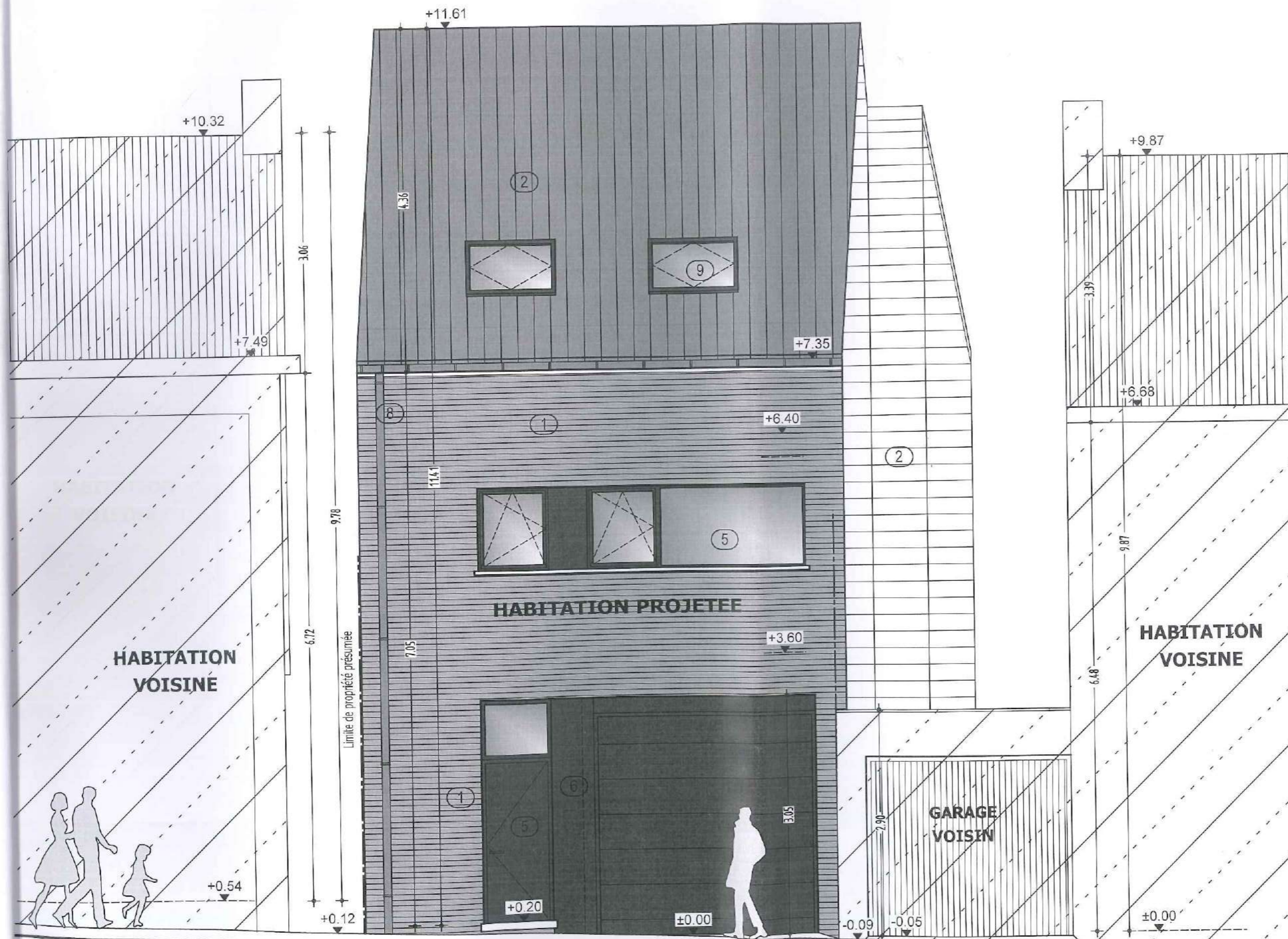


# ELEVATION AVANT PROJETEE

Echelle 1/50ième

## LEGENDE FACADES:

1. Briques de teinte brune
2. Bardage ardoise de teinte gris foncé
3. Cimentage de teinte gris moyen
4. Tuiles de teinte gris anthracite
5. Chassis et portes PVC de teinte noire
6. Panneaux de teinte noire
7. Seuils en pierre bleue
8. Gouttières et descentes en zinc
9. Fenêtre de toit
10. Panneaux photovoltaïques

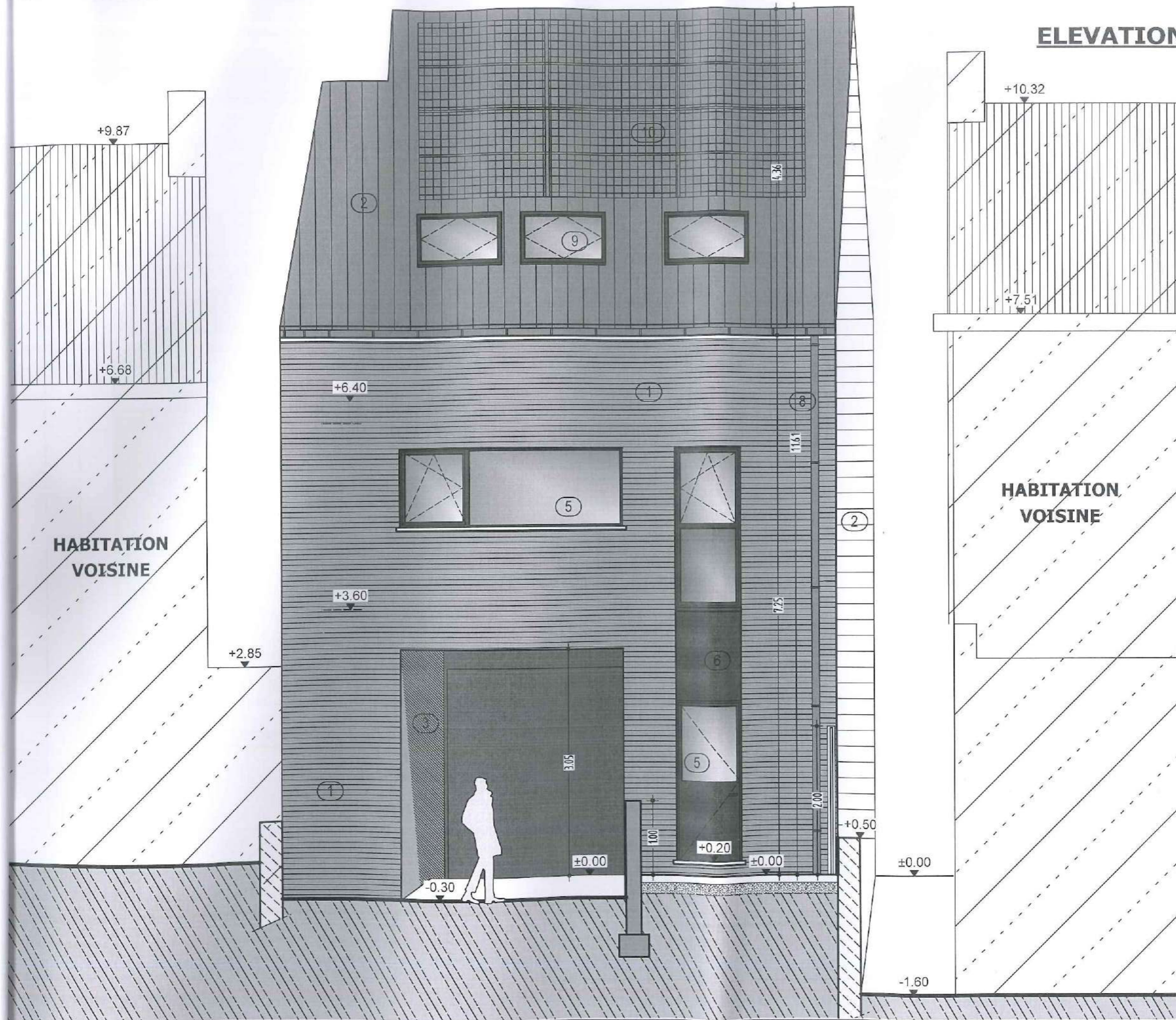


# ELEVATION AVANT PROJETEE

Echelle 1/50ième

## LEGENDE FACADES:

1. Briques de teinte brune
2. Bardage ardoise de teinte gris foncé
3. Cimentage de teinte gris moyen
4. Tuiles de teinte gris anthracite
5. Chassis et portes PVC de teinte noire
6. Panneaux de teinte noire
7. Seuils en pierre bleue
8. Gouttières et descentes en zinc
9. Fenêtre de toit
10. Panneaux photovoltaïques

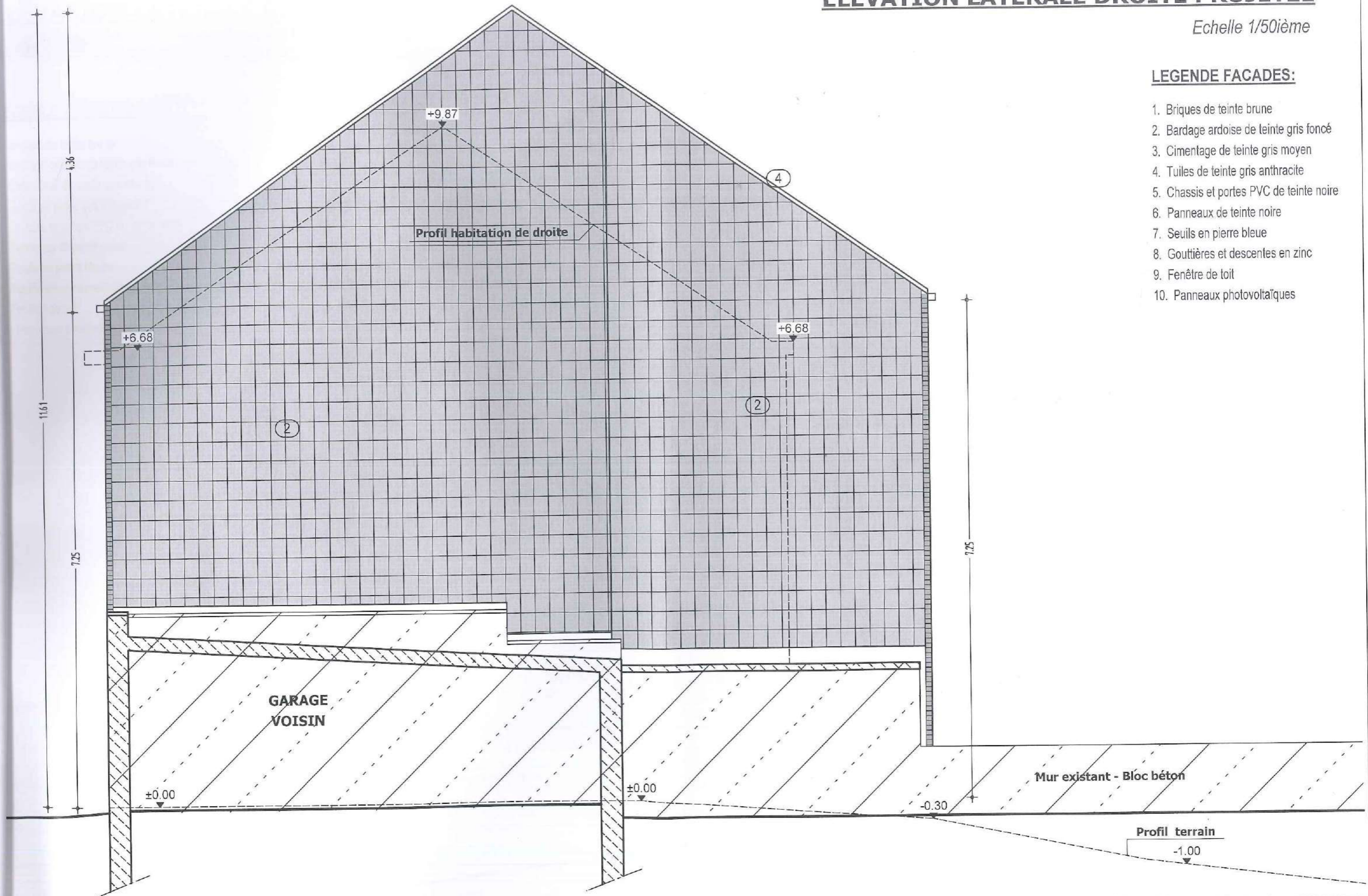


# ELEVATION LATÉRALE DROITE PROJÉTÉE

Echelle 1/50ième

## LEGENDE FACADES:

1. Briques de teinte brune
2. Bardage ardoise de teinte gris foncé
3. Cimentage de teinte gris moyen
4. Tuiles de teinte gris anthracite
5. Chassis et portes PVC de teinte noire
6. Panneaux de teinte noire
7. Seuils en pierre bleue
8. Gouttières et descentes en zinc
9. Fenêtre de toit
10. Panneaux photovoltaïques



# ELEVATION LATÉRALE GAUCHE PROJÉTÉE

Echelle 1/50ième

## LEGENDE FAÇADES:

1. Briques de teinte brune
2. Bardage ardoise de teinte gris foncé
3. Cimentage de teinte gris moyen
4. Tuiles de teinte gris anthracite
5. Chassis et portes PVC de teinte noire
6. Panneaux de teinte noire
7. Seuils en pierre bleue
8. Gouttières et descentes en zinc
9. Fenêtre de toit
10. Panneaux photovoltaïques

